

HAMELIN use et abuse de discrimination syndicale...

comme si c'était un jeu !

Notre camarade Aldo POMETTI, délégué syndical Filpac-Cgt de l'entreprise HAMELIN à Nersac (Charente), titulaire de mandats fédéraux et territoriaux et membre permanent des délégations CGT lors des négociations paritaires, subit depuis maintenant plusieurs années harcèlement et discrimination de la part de la direction de cette entreprise appartenant au groupe HAMELIN, 1^{er} groupe français d'articles de papeterie (marque Oxford, Elba...).

Une direction qui depuis plusieurs années aura tout mis en œuvre pour se séparer et décourager notre camarade Aldo. Dans toutes ces procédures à l'encontre du délégué CGT la direction est systématiquement déboutée (inspection du travail, ministère du travail, tribunal d'instance, tribunal des prud'hommes, tribunal administratif, allant même jusqu'à deux fois en Cassation). Une direction qui malgré une lourde condamnation pour discrimination et harcèlement moral à l'encontre d'Aldo au tribunal des prud'hommes de Bobigny en mars 2016 continue son acharnement.

Alors que l'inspection du travail avait déjà refusé par 3 fois le licenciement de notre camarade par le passé, la direction d'HAMELIN avait engagée fin 2017 une 4^{ème} procédure de licenciement.

Le 27 Février 2018 l'inspection du travail de la Charente par une décision longuement argumentée sur la base d'une nouvelle procédure viciée et mal qualifiée :

- Considérant que **les propositions de postes** faites à Aldo POMETTI **était volontairement inacceptables** et que **des postes & des fonctions possibles dans l'entreprise ne lui ont pas été proposés** démontre **l'attitude clairement déloyale de l'employeur** en rapport à son obligation de reclassement.
- Considérant **que l'employeur empêche volontairement l'exercice normal des mandats syndicaux** de Monsieur POMETTI
- Considérant que Monsieur POMETTI **est victime d'une inégalité de traitement au niveau salarial**
- Considérant que **l'employeur a la volonté**, matérialisée par une mise au placard, une privation d'activité, une non formation, **d'exclure** Monsieur POMETTI du fonctionnement de l'entreprise
- Considérant que **l'employeur**, en adoptant **un comportement intimidant et offensif**, déstabilise Monsieur POMETTI et **atteint sa santé physique et mentale**
- Considérant **en conclusion qu'un lien est établi entre la demande de licenciement et les mandats détenus par Monsieur POMETTI**
- **DECIDE** que **l'autorisation de licenciement de Monsieur Aldo POMETTI est refusée.**

La Filpac-Cgt et l'Union Départementale CGT de la Charente exigent depuis un mois, via une motion qui circule dans leurs syndicats et envoyée déjà par nombre d'entre eux :

- Que l'entreprise HAMELIN trouve dans les meilleurs délais une solution de reclassement pérenne pour Aldo
- Qu'elle cesse immédiatement sa politique de répression syndicale et de harcèlement à l'encontre des élus CGT

Aujourd'hui, à l'heure où l'on ne cesse de nous rabâcher que tout se joue à l'entreprise, la CGT, décidée plus que jamais à apporter son soutien plein et entier à la lutte contre toutes les discriminations en commençant par la discrimination syndicale invite les salariés

À un rassemblement revendicatif avec conférence de presse

Devant l'entreprise Hamelin à Nersac

Le Mardi 13 Mars 2018 de 12 h 30 à 13 h 30

En présence déjà annoncée de :

- Patrick BAURET secrétaire général de la FILPAC CGT,
- Samantha DUMOUSSEAU secrétaire générale de l'UD CGT Charente,
- Rachel SAADA avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du travail en charge du dossier d'Aldo
- Carlos TUNON Délégué syndical CGT de CANSON (ancienne entreprise du groupe Hamelin)

Une restauration sera mise à disposition des camarades présents.

Venez nombreuses et nombreux apporter votre soutien

à notre camarade Aldo POMETTI

Pensez à prendre vos drapeaux, chasubles et tout ce qui nous rendra visibles !

